

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 22 mars 2003 à Grenoble.

CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLIVIER
Centre	Bernard NOWAK
Corse	Jean Louis BLANCHARD
Côte d'Azur	Philippe BERNARDI
Est	Gérard DEPIT
Guadeloupe	Gérard PUIG
Ile de France Picardie	Florent ROUX
Ile de la Réunion	Jean Louis BLANCHARD
L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Martinique	Gilles GUILMOIS
Nord Pas de Calais	Roger RENAUD
Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN
Normandie	Denis RANÇON
Polynésie Française	Henry POULIQUEN
Provence	Daniel HURON
R A B.A	Jean Luc BESQUEUT

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 1 juin 2002. à Marseille

Le P.V. de la réunion de CTN du 25 janvier 2003 à Marseille est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2) Rapport d'activités 2002

Le document intitulé : Compte-rendu d'activités de la Commission Technique Nationale de la FFESSM : bilan et perspectives

Année 2002 est commenté par Jean Louis BLANCHARD. (Annexe 1)

Question d'Henry POULIQUEN : La fédération autorise la pratique de la plongée en scaphandre pour les enfants à partir de 8 ans.

Cela induit, notamment en Polynésie une perte de licences, certains organismes ne fixant pas de limite d'âge pour l'entrée en pratique des enfants.

Réponse de Pascal MONESTIER : Cette limite a surtout été définie par la commission médicale et de prévention. Elle n'a pas été souhaitée par les techniciens. Une réflexion est actuellement menée sur ce que l'on peut proposer aux 6 à 8 ans, et cela est fait en concertation avec les médecins. Cependant, il ne faudrait pas que la limite d'âge, qui tient actuellement du principe de précaution, soit baissée sans que l'intérêt de l'enfant soit au centre de la réflexion.

Question de Jean Claude CHAMEROY : Quelle est la position de la CTN sur l'objectif de la signature des plongées sur le carnet ?

Réponse de Jean Louis BLANCHARD : Il est important qu'un plongeur puisse justifier de son vécu subaquatique. Cela est d'autant plus vrai pour la présentation de certains niveaux de certification, l'initiateur par exemple. Lors de la CTN de janvier 2003, les décisions suivantes ont été prises : Le E2 peut valider les plongées en milieu naturel qu'il a encadrées.

De nombreux témoignages de satisfaction sont exprimés sur le travail effectué et piloté par la CTN en 2002, plus particulièrement sur la refonte de l'initiateur de club. La proposition de refonte est le fruit d'un long travail de prospective, d'analyse et de réflexion de la part du groupe de travail coordonné par Jean Pierre MONTSENY.

Question de Roger RENAUD : Le nouvel initiateur va poser le problème de carence en MF2 dans certaines régions.

Réponse de Jean Louis BLANCHARD : Au contraire, le rôle nouveau dévolu aux MF1, sous certaines conditions, va au contraire diminuer la pression sur les cadres second degré. Jusqu'à présent, seuls les MF2 pouvaient intervenir sur les formations pédagogiques des initiateurs.

Compte-rendu d'activités de la Commission Technique Nationale de la FFESSM : bilan et perspectives Année 2002

Par Jean-Louis BLANCHARD, Président

La première partie de ce compte-rendu d'activités présente de façon quantitative le volume de formation et de certification réalisées en 2002. Y sont évoquées également les actions de type colloque ou concentration d'activité, telles les RIPE.

La deuxième partie s'appuie sur le document « objectifs de la Commission Technique Nationale 2001 à 2004 », lequel a été publié au début de la mise en place du nouveau Bureau de la Commission Technique Nationale, suite aux élections de Reims en mars 2001.

Dans cette deuxième partie sont examinés point par point les états d'avancement ou de réalisation en 2002 des différents objectifs visés pour les quatre années de l'olympiade. Par ailleurs certains thèmes forts (passerelles FFESSM/PADI, réforme du secourisme fédéral) sont évoqués. Ces thèmes ont été, actualité oblige, développés et traités par la Commission Technique Nationale, en sus des objectifs fixés pour l'olympiade.

Un bref rappel de l'état d'avancement réalisé fin 2001 permet de visionner les avancées acquises.

La troisième partie fait œuvre de prospective et donne une estimation des thèmes à traiter en 2003.

REMERCIEMENTS :

- Les Présidents de CTR, qui apportent par leur travail toute la qualité et le soutien dont la Commission Technique Nationale se félicite,
- René Cavallo
- J-M Broner
- J-P Montagnon
- Le personnel du Siège National
- Le Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux : Gérard Puig, ainsi que tous les Instructeurs et Moniteurs
- Les Cadres Techniques du Ministère des Sports, dont l'aide est précieuse

- Les divers chefs des groupes de travail : C. Duboc pour la construction du nouveau référentiel MF2 et pour les sujets d'examen MF2, P. Monestiez et P. Enjalbert pour la plongée enfants, J-C Cayol pour le rapport annuel de jury MF2, A. Foret pour les ouvrages de référence CTN, J-P Montseny pour le dossier initiateur de club, P. Grand pour la plongée handicapés moteurs, C. Ollivier, J-L Dindinaud et C. Ferchaud pour la construction du cursus pédagogique MF2 à partir des recommandations du Collège des Instructeurs Nationaux
- Les Commissions de la FFESSM qui participent à nos actions et permettent ainsi de développer la transversalité dans les activités fédérales
- Les clubs dont la participation à l'enquête « initiateur de club » a été capitale
- Le Comité Directeur National et le Président de la FFESSM pour leur constant soutien des projets et des demandes de la CTN.

Première partie : bilan quantitatif

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
Niveau 1	19482	10462	29944	30741	28882
Niveau 2	7379	2962	10341	10043	10096
Niveau 3	3048	976	4024	3816	3562
Niveau 4	957	173	1130	1135	1178

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
Initiateur de club	1016	323	1339	1327	1249
Niveau 4 + Initiateur	856	151	1007	1007	1060

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
MF1	543	80	623	600	625
MF2	56	6	62	51	86
B.E.E.S 1	46	11	57	62	74
B.E.E.S 2	11	0	11	15	16

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
Plongeur nitrox	319	76	395	397	120
Nitrox confirmé	227	42	269	201	78
Moniteur nitrox	377	35	412	405	252
Plongeur Trimix	4	0	4		
Moniteur Trimix	39	1	40		

Le total général de cartes Cmas délivrées par la FFESSM en 2002 est le suivant :

Total Hommes	Total Femmes	Total 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
34360	15298	49658	49800	47278

Plongée enfants :

- Colloque national plongée enfants organisé à Mennecy (région parisienne) les 16 et 17 mars 2002
- Rencontres Internationales Plongée Enfants, organisées à Banyuls du 23 au 27 octobre 2002 :
 - 12 Comités Régionaux ou Inter régionaux représentés (rappel 2001 : 9)
 - 8 Commissions représentées (rappel 2001 : 6)
 - 31 clubs fédéraux présents, pour un total de 161 enfants, 135 adolescents, 100 moniteurs et 86 accompagnateurs (rappel 2001 : 31 clubs fédéraux pour un total de 131 enfants, 96 adolescents, 63 moniteurs et 34 accompagnateurs)
 - organisation et encadrement : 55 personnes
 - activités enfants : plongée (bord et bateau), nage avec palmes, nage en eau vive, orientation, biologie et visite de l'aquarium, ateliers de peinture sur verre et sur tee-shirts, plongée avec un casque de plongée professionnelle , concours de photos sous-marines
 - activités ados : plongée (bateau), apnée, raid aquatique.
 - Site internet avec mise à jour quotidienne.

Secourisme :

- Séminaire national organisé à Tourlaville (Normandie) le 30 novembre et 1 décembre 2002

Collège des Instructeurs Nationaux :

- Séminaire national organisé à Hammamet (Tunisie) du 14 au 17 novembre 2002 : 40 participants.

Les travaux suivants ont été menés : notion de norme ; les accidents de plongée en 2002 ; analyse statistique des résultats aux examens MF2 ; programme officiel du stage initial national MF2 ; réflexion sur l'épreuve de pédagogie préparatoire dans l'examen MF2 ; organisation et évaluation de la nouvelle épreuve de SGS à 40 mètres ; contenus de formation des épreuves théoriques à l'examen MF2 ; responsabilité du moniteur de plongée (par Maître Jean-Philippe LAGRANGE) ; les recycleurs, une longue histoire ; les grandes lignes du projet du futur règlement intérieur des Collèges.

- Réunion administrative du Collège organisée à Paris le 14 décembre 2002 : 57 participants
- Nouveaux IN nommés en 2002 : Pascal CHAUVIERE, Thierry NOEL, Yann RUELLO.

Stage et examens de formations de moniteurs deuxième degré : un total de 10 semaines a été consacré à cette action, à laquelle il faut ajouter la participation de la CTN aux stages et examens de BEES 2.

- 1 stage initial national à Hendaye (1 semaine)
- 1 stage initial national à Niolon (1 semaine)
- 2 stages finaux et 2 examens à Niolon (4 semaines)
- 1 stage final et un examen à Hendaye (2 semaines)
- 1 stage final et 1 examen à Tahiti (2 semaines)

A noter que le total de semaines fournies par les Instructeurs Nationaux est de 111 semaines pour couvrir l'action.

Deuxième partie : Bilan qualitatif

1°) construction de contenus de formation précis concernant les niveaux d'enseignants de la FFESSM

Objectifs

- Les niveaux suivants sont visés : initiateur de club, MF1, MF2
- Toutes les qualifications plongée enfants sont visées
- La qualification de TIV (Technicien en Inspection Visuelle) est également visée
- Contenus de formation intégrant des compétences générales, chacune étant démultipliée en objectifs intermédiaires (capacités, savoir-faire, savoir-être) dûment commentés (limites et cadre de réalisation) et accompagnées de critères d'évaluation précis
- Architecture générale analogue à celle des contenus de formation des niveaux de plongeur, de façon à ce que la FFESSM dispose d'un produit harmonisé et riche

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2001

Initiateur de club : création d'un groupe de travail ; enquête et questionnaire à portée nationale.

MF1 : travaux terminés

MF2 : travaux et recommandations fournis par le Collège des Instructeurs Nationaux

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

Initiateur de club : dépouillement de l'enquête nationale, synthèse et finalisation proposée pour janvier 2003.

MF1 : mise en application du MF1 nouveau dès le 1 janvier 2002, avec publication de l'architecture et des contenus de formation.

MF2 : les travaux confiés au Collège des Instructeurs Nationaux ont été poursuivis. Une redéfinition des épreuves théoriques a été réalisée (principe de transversalité), accompagnée de contenus de formation et de critères d'évaluation précis. De même certaines épreuves pratiques ont été modifiées. Toutes ces nouveautés sont rentrées en application au 1 janvier 2003.

Plongée enfants : création des contenus de formations en accompagnement des brevets « plongeur de bronze, d'argent et d'or » ainsi que des qualifications. Ces contenus de formation sont publiés.

TIV : les contenus de formation ont été créés, validés et publiés.

2°) analyse systématique des taux de réussite aux examens d'encadrants (niveau 4) et d'enseignants (initiateur, MF1, MF2) de la FFESSM

Rappel objectifs

- Exploitation des données statistiques nationales
- Recherche d'amélioration des taux de réussite sans baisse des degrés d'exigence
- Etude d'impact : image valorisante ou pas de l'enseignant

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2001

Ces travaux ont été ouverts et confiés à l'un de nos Instructeurs Nationaux, par ailleurs spécialiste en études statistiques et prospectives. D'autre part un manuel appelé « bilan des jurys de MF2 année 2001 » a été réalisé et publié.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

L'analyse statistique ouverte en 2001 a été achevée, et les conclusions alimentent les projections et l'évolution des méthodes d'évaluation.

Le « bilan des jurys de MF2 année 2002 » a été réalisé et proposé en téléchargement comme l'année précédente. Il est à disposition des cadres et candidats au MF2 en 2003 et au-delà ; il recense des conseils, des remarques et des orientations fournies par les jurys, et il est accompagné de l'ensemble des sujets d'écrit donnés lors des sessions 2002.

3°) analyse systématique du positionnement des niveaux d'enseignants ou d'encadrants fédéraux par rapports aux diplômes professionnels

Rappel objectifs

- Obtention de tout ou partie de modules des examens Jeunesse et Sports
- Insertion des diplômés de moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles
- Evolution du tissu international (impact des normes CEN, entrée des professionnels d'origine européenne)

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2001

La Commission Technique a travaillé avec les représentants de la FFESSM à la Section Permanente de la Commission Consultative de la plongée, de façon à suivre au plus près les possibilités d'allègement de cursus et de parties d'examen BEES1 pour nos MF1.

Au niveau du CEN, le Président de la CTN est par ailleurs expert Afnor inclus dans la délégation française auprès du CEN (Comité Européen de Normalisation), de sorte qu'il est a été en prise pendant l'année 2001 avec l'avancée des travaux, et avec les stratégies à développer lors de l'ouverture des enquêtes publiques.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

- Même activité qu'en 2001. Le dispositif visant à améliorer l'insertion des moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles est particulièrement suivi.
- Réalisation de l'intégration du modulaire BEES1 dans le cursus MF1 : à partir de l'analyse comparative du cursus MF1 (UC numérotées de 1 à 11) et du modulaire BEES 1 (UF1, UF2 et UF3, modules 1 à 7), les possibilités d'allègement du cursus MF1 et d'intégration partielle ou totale des stagiaires en modulaire dans le cursus MF1, ont été retenues.
 - a) Les stagiaires inscrits en modulaire BEES1 se voient attribuer l'équivalence du stage initial MF1 (UC 1 à 3) sous réserve d'être licenciés à la FFESSM et de présenter les photocopies ou pièces justificatives démontrant qu'ils ont acquis les UF1 et UF2 depuis moins de 3 ans à la date de la demande. La demande se fait dans n'importe quelle CTR, qui remet le livret pédagogique d'entrée dans le cursus MF1.
 - b) Les stagiaires inscrits en modulaire BEES1 se voient attribuer l'équivalence du stage final MF1 (UC 9) sous réserve d'être licenciés à la FFESSM et de présenter les photocopies ou pièces justificatives démontrant qu'ils ont acquis l'UF3 depuis moins de 3 ans à la date de la demande. La demande se fait dans n'importe quelle CTR.
 - c) Les stagiaires inscrits en modulaire BEES1 qui ont totalement achevé leur formation modulaire, stage en situation compris, se voient attribuer l'équivalence de tout le cursus MF1. Ils peuvent donc se présenter directement à l'examen MF1, aux conditions d'inscription communes.

4°) observation de l'évolution des niveaux de plongeur en France et hors France

Rappel objectifs

- Etude des produits développés par les acteurs statutaires du Comité Consultatif
- Etude des produits développés hors France (structures liées ou pas aux normes CEN, standards Cmas, standards non Cmas)

- Comparaison fine et sans concession des produits fédéraux développés dans le secteur associatif d'une part, et dans le secteur professionnel d'autre part : degrés d'exigence, volumes horaires moyens de formation alloués aux différents niveaux de plongeurs fédéraux, conséquences éventuelles
- Identification des besoins des structures professionnelles en terme d'image et de pertinence des brevets fédéraux

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2001

La présence du Président de la CTN au CEN a permis d'identifier et de réguler la position de notre architecture de formation et de qualification, en regard des projets européens.

Par ailleurs l'ouverture de négociations avec PADI, et la recherche d'une convention installant un système de passerelles entre les deux systèmes de certification (FFESSM et PADI), a déjà été nettement avancée.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

a) La nouvelle équipe dirigeante de la FFESSM ayant souhaité mettre à l'étude un rapprochement avec PADI, la Commission Technique Nationale a été impliquée dans la recherche et le développement du volet technique de la convention souhaitée. De nombreuses réunions paritaires ont eu lieu, et à partir d'un cahier de charge précis (respect du cadre institutionnel français, points de concordance ou de discordance entre les systèmes de certification, recherche de passerelles et d'allègements de formation) un projet de convention concernant les premiers niveaux de plongeur a été construit, négocié, amendé, jusqu'à proposition définitive. Les négociations FFESSM /PADI ont abouti : la convention installant un système de passerelles entre les deux systèmes de certification a été signée en juillet 2002.

L'objet de cette convention est double :

- installer un système de reconnaissance par la Ffessm de tout ou partie des compétences ou éléments constitutifs de certains brevets ou qualifications délivrés par Padi.
- installer un système de reconnaissance par Padi de tout ou partie des compétences ou éléments constitutifs de certains brevets délivrés par la Ffessm.

Il ne s'agit en aucun cas d'un système d'équivalences, mais d'une structure passerelle entre les deux systèmes de certification, et cela depuis le niveau 1/open water diver inclus.

b) Le dossier de normalisation européenne est en passe de se terminer, puisque les enquêtes publiques ont toutes été réalisées.

5°) le secourisme à la fédération : résolution d'une crise et création du RIFAP (réactions et intervention face à un accident de plongée)

Rappel des contraintes liées à l'environnement législatif

- la FFESSM ne peut pas délivrer de diplômes qui prètent à confusion avec les diplômes de secourisme de la protection Civile (dont l'AFPS)
- autant il est important pour la fédération d'encourager et de développer les agréments départementaux (c'est d'ailleurs un engagement pris envers le Ministère de l'Intérieur), autant il faut clairement constater que pour le présent les agréments départementaux n'étaient absolument pas suffisants pour couvrir nos besoins (P3, P4, initiateur, moniteurs).
- Par conséquent l'objectif a été de structurer le RIFAP pour qu'il se suffise à lui-même. Un fructueux rendez-vous au Ministère de l'Intérieur au début de l'été a permis de résoudre le problème : Le RIFAP, et surtout les modalités d'enseignement des points « secourisme » de ce RIFAP, ont été soumis aux services adéquats du Ministère de l'Intérieur, de sorte que ces services ont, par un courrier officiel, confirmé la faisabilité et la non-contradiction du RIFAP par rapport aux textes en vigueur.

Extrait de ce courrier signé par le Colonel AUTRET, Chef du bureau de la formation et des associations de sécurité civiles, en date du 10 septembre 2002 : « ...vous me proposez certains aménagements aux formations dispensées par votre fédération au profit de ses adhérents. L'inclusion dans le cursus de formation des plongeurs d'une qualification relative à la conduite à tenir face à un accident de plongée me convient parfaitement car elle recentre le sujet sur l'activité de la plongée et n'est pas susceptible d'être confondue avec une des attestations de formation délivrées par mon département ministériel ».

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

Les modalités de délivrance du RIFAP, son contenu et ses limites ont été construits et mis en application depuis la mi-octobre 2002.

- les ex-formateurs CFPS ont été naturellement intégrés dans le nouveau dispositif.
- La partie « sauvetage » du RIFAP est évidemment et naturellement enseignée puis validée par les moniteurs (MF1 ou BEES1 licenciés minimum).
- La volonté de simplification et d'allègement implique qu'il n'y ait plus de construction hiérarchisée (donc : pas de « formateur RIFAP » ni de « formateur de formateur RIFAP »).
- Il y a une sollicitation forte des plongeurs (du moins à partir de P3 ou d'initiateur de club) à passer l'AFPS.
- Pour crédibiliser nos formations, nos propres formateurs au RIFAP doivent être titulaires du minimum des diplômes de la Sécurité Civile, c'est à dire l'AFPS et l'AFCSAM.
- L'encouragement au développement des agréments départementaux a toute sa place en regard des deux points qui précèdent.
- Les CTR qui bénéficient de toute une équipe pédagogique « secourisme » doivent pouvoir, bien évidemment, les faire perdurer et s'épanouir.

6°) La plongée enfants et adolescents

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

La plongée enfants et ados a bénéficié en 2002 de l'organisation exemplaire des RIPE (Rencontres Internationales Plongée Enfants) à Banyuls. La CTN a bien entendu largement participé à la mise en place de cette manifestation, et les budgets ont été en adéquation avec la tenue de cette manifestation au rayonnement indéniable (voir bilan quantitatif).

Le Colloque National de la plongée enfants a été organisé à Mennecey, et cette importante manifestation a obtenu le succès et le taux de fréquentation attendus.

7°) La plongée handicapés moteurs

Rappel et situation au début de 2002

- Il existe déjà une convention FFESSM / HANDISPORT, positionnant le cursus de formation des cadres ainsi que celui des plongeurs handicapés moteurs ;
- Il y a une demande forte pour étudier la faisabilité de l'intégration de certains plongeurs handicapés moteurs dans la préparation et la certification niveau 1.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

Il est désormais possible de valider un niveau FFESSM à un plongeur titulaire du HP2 (handiplongeur niveau 2). Un filtrage est assuré par le conseiller régional Handisport qui est le seul à présenter les dossiers. C'est la procédure usuelle de délivrance du niveau 1 qui est appliquée, mais cette délivrance se fait uniquement dans les clubs bénéficiant de la double affiliation FFESSM/FFH.

Cette reconnaissance permet à ces plongeurs d'accéder à des structures qui réclament la carte de plongeur une étoile Cmas pour leurs clients, et, de façon plus générale, à insérer les plongeurs handicapés titulaires de ladite carte dans le cadre réglementaire prévu par l'arrêté de 1998.

A partir de ce moment-là le plongeur est niveau 1 FFESSM, et il peut bénéficier de ses prérogatives. Cependant, il va de soi que si un club (ou une structure ou un moniteur) jugeait l'infrastructure inadaptée, il pourrait réguler l'activité du plongeur handicapé, le principe de précaution et l'obligation de moyen devant toujours être pris en compte.

8°) l'accès aux niveaux d'enseignant pour les plongeurs sourds-muets

Rappel et situation au début de 2002

Le 05 février 2001 un PV de CTN précisait les modalités de passage d'examen du MF1 et des conditions d'enseignement par des sourds-muets.

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

La question a été posée concernant le passage de l'examen d'initiateur de club.

La CTN a décidé de reprendre la charte élaborée pour le MF1 et de l'appliquer pour l'initiateur.

9°) process

Rappel objectifs

- L'organigramme très structuré de la CTN doit permettre une optimisation de l'efficacité
- Méthode inspirée des procédures « qualité » de l'industrie
- Groupes de travail dûment définis avec coordonnateurs repérés
- Mise en place d'un système de tâches à dates buttoirs, incorporant les groupes de travail (production d'un projet), les Commissions Techniques Régionales ainsi que tout consultant de fait (instructeurs nationaux, conseillers techniques régionaux, autres commissions) pour la phase de validation
- Partenariat développé avec d'autres Commissions fédérales

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

C'est une des grandes réussites de 2002 que d'avoir pérennisé la stratégie suivie en 2001 : mise en place des procédures « qualité » avec redistribution des tâches, planification fine de l'avancée des travaux, objectifs identifiés à court, ou moyen, ou long terme, utilisation de dates buttoirs, création de groupes de travail à missions ciblées, et participation active de l'ensemble du tissu technique de la fédération, via la décentralisation conduite par l'organisation nouvelle mise en place.

10°) publications réalisées en 2002

- Une actualisation du Manuel du Moniteur, capitalisant toutes les modifications depuis début 2000, a été réalisée. Cette mouture intègre par ailleurs tous les produits nouveaux.
- Une fiche technique d'évacuation, mise au point conjointement par la CMPN et MEDSUBHYP est proposée en téléchargement sur le site de la CTN.
- Un document appelé : « Station de gonflage : informations » a été annexé au Manuel du Moniteur. Par ailleurs ce document a été envoyé à tous les clubs.
- Les livres de références de la CTN, niveau 3, puis niveaux 4 et 5, réalisés par Alain FORET et Pablo TORRES, ont été publiés
- Des cassettes vidéo « plongée plaisir niveau 1 » et « plongée plaisir niveau 2 » ont été réalisées, et envoyées à chaque club de la Fédération. Il s'agit d'un outil didactique et promotionnel particulièrement intéressant.
- Le triptyque carnet de plongée / passeport / livret pédagogique a été réalisé et mis en fournitures fédérales fin 2002.
- Le rapport annuel 2002 des jurys de MF2 a été mis en ligne fin 2002 sur le site de la CTN.

- Un sujet type d'épreuves théoriques MF2 nouvelle version a été préparé et mis en téléchargement fin 2002 sur le site de la CTN.

11°) amélioration de la communication

Rappel objectifs

- Pérennisation de CTN-INFO, véritable vitrine de la CTN au sein de la revue fédérale Subaqua
- Gestion rigoureuse des courriers (réponse rapide et documentée aux lettres ou aux E-mail à caractère technique)
- Déplacement du Président dans les Régions à l'occasion de colloques, séminaires de moniteurs ou instructeurs
- Création d'un site dédié à la technique, en lien avec le site général FFESSM, ainsi que d'une adresse E-mail

Etat d'avancement ou de réalisation en clôture 2002

Tous ces postes ont été totalement respectés en 2002 :

- CTN-INFO a été largement documenté, les PV de CTN présentés, les nouveautés données et expliquées en temps réel. De plus le Président de la CTN sélectionne tous les deux mois des questions-réponses d'intérêt informatif certain, qui sont publiées.
- L'usage d'une adresse E-mail pour le Président a permis en 2002 de rapidement répondre à maints courriers électroniques.
- Le Président ou son Bureau ont participé à toutes les manifestations nationales, plus tous les jurys d'examen MF2 en métropole (trois sessions en 2002). De plus le Président a représenté la FFESSM à l'examen du BEES2 à Hendaye en juin 2002.
- L'essentiel des articles à caractère technique, ainsi que les PV de CTN, ont été publiés sur un site dédié à la Technique. Ce site est devenu début 2002 le site officiel de la Commission Technique Nationale, en lien avec le site général FFESSM. Son succès est remarquable :

Nombre de pages vues	Nombre de visites	Nombre de visiteurs
131 763	46 305	42 767

TROISIEME PARTIE : ELEMENTS DE PROSPECTIVE ET ESTIMATION DES THEMES A TRAITER EN 2003

1°) Prise en charge de tous les dossiers en cours et poursuite de leur avancée

- Priorité d'actions connexes à la plongée enfants et ados : rencontres, congrès, développement
- Les produits CTN : actualisation en continu du Manuel du Moniteur et du Dirigeant de Club
- Gestion et organisation des examens nationaux ; présence des cadres fédéraux dans les examens Jeunesse et Sports
- Poursuite de l'amélioration de l'insertion des moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles
- Continuité et clôture du dossier de normalisation européenne au CEN
- Consolidation du concept d' « école française de plongée »
- Finalisation de la nouvelle architecture de l'initiateur de club.
- Poursuite de la rénovation du MF2.

2°) Le secourisme fédéral : adaptation en fonction de l'évolution du cadre institutionnel

Un partenariat pourrait être installé entre la FFESSM et le Ministère de l'Intérieur, dont l'objet serait de définir puis de créer un véritable diplôme Protection Civile dédié aux premiers secours lors d'incidents ou accidents liés à la plongée subaquatique (avec l'actuel AFPS comme « tronc commun »).

3°) Création de contenus de formations et de qualifications fédérales pour la plongée au recycleur

4°) Poursuite de la mise au point de conventions avec divers organismes de certifications, visant à installer des systèmes de passerelles.

5°) Amélioration du fonctionnement et du positionnement du Collège des Instructeurs Nationaux et des Collège Régionaux d'Instructeurs

- Préparation d'un nouveau Règlement Intérieur des Collèges.

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 25 janvier 2003 à Marseille.

CTR présentes ou représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD		
Bretagne et Pays de la Loire	Bernard NOWAK	L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Centre	Bernard NOWAK	Martinique	Jean Louis BLANCHARD
Corse	Jo VRIJENS	Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Côte d'Azur	Christian JAFFARD	Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN
Est	Gérard DEPIT	Normandie	Denis RANÇON
Guadeloupe	Gérard PUIG	Polynésie Française	René CAVALLO
Ile de France Picardie	Florent ROUX	Provence	Daniel HURON
Ile de la Réunion	Jean Louis BLANCHARD	R A B.A	Serge SANCHEZ

Sont également présents : Roland BLANC, Président de la FFESSM

-ordre alphabétique-

Eric BERGMANN, représentant de la commission médicale nationale ; Jean Marc BRONER, Directeur de l'Administration et du Développement; René CAVALLO, Directeur Technique National, IN ; Patrice COUPEY, CTR Normandie, IN ; Claude DUBOC, IN.; Alain FORET, Secrétaire Général du CDN; André GROUSSET, médecin fédéral national ; Jean Pierre MONTAGNON, directeur logistique.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 19 septembre 2002. à Marseille.

Le P.V. de la réunion de CTN du 19 septembre 2002 à Marseille est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2) Présentation et commentaires : le budget prévisionnel 2003 de la CTN (RC et JLB)

Jean Louis Blanchard et René Cavallo présentent le budget prévisionnel de la commission technique nationale.

Postes en augmentation : bourses MF1 : Plus de stagiaires dans les régions.

Réunions CTN : Une dérive est constatée en ce qui concerne les remboursements des frais d'hébergement et de déplacement des délégués régionaux. La règle est rappelée : prise en charge du déplacement selon le barème fédéral, ainsi que d'un repas. Pour les dépassements (nuits, jours supplémentaires, repas supplémentaires), il est demandé de s'orienter vers les régions comme il était d'usage jusqu'à présent.

Postes en diminution : Groupes de travail : Il y a moins de chantiers en charge de la CTN car le transfert de certains dossiers est opéré vers le collège des IN.

Attention : comme d'autres Commissions, la CTN génère aussi des recettes (inscriptions au MF2, subventions du Ministère des Sports, etc...) ; en conséquence la dépense globale réelle de la CTN est évidemment en dessous du total centralisateur affiché dans le document.
(Pièce jointe 1).

3) **Présentation du triptyque carnet / passeport de plongée / livret pédagogique.**

Alain Foret présente les fournitures fédérales : carnet de plongée, passeport de plongée, livret pédagogique.

Le coût de production sur des produits fédéraux présentés est abaissé de 50% par rapport au coût du carnet de plongée utilisé en 2002. Alain Foret précise que ce résultat est obtenu après consultation et mise en concurrence.

Un point est soulevé : des fournitures « non officielles » circulent dans quelques régions (Ile de France-Picardie, Nord, Centre, Bretagne-Pays de Loire, Normandie). Un débat est instauré. Il ressort de la discussion que cette façon de faire ne peut qu'affaiblir les efforts de communication de la CTN et de la FFESSM. Il est inadmissible que des documents officiels nationaux tels que passeport ou livret pédagogique, dûment préparés, pensés et conçus par la CTN, connaissent ainsi des matérialisations non validées par la CTN et par conséquent totalement non officielles..

La publication d'un livret pédagogique portant mention « FFESSM » sur la demi page de couverture et les logos de quatre régions sur le dos de couverture est ressentie comme le détournement du travail effectué par le groupe nommé par la CTN.

Une motion est proposée :

« La CTN s'insurge contre le fait que certains comités produisent leurs propres carnets de plongée, passeports, livrets pédagogiques ».

3 abstentions : Centre, Ile de France Picardie, Nord.

13 : oui.

Une question est posée :

« La CTN demande que le passeport et le livret pédagogique soient un seul et unique document officiel produit par le siège national ».

Oui à l'unanimité (17 régions).

Roland Blanc précise que le principe de l'exclusivité de la fédération sur ces fournitures sera porté à l'ordre du jour de l'AGN.

4) **Présentation du Manuel du Moniteur et du Responsable fédéral édition 2003.**

Jean Pierre Montagnon commente la dernière version du manuel de moniteur. La dernière mise à jour sur le site sera disponible dès la semaine prochaine et téléchargeable.

Jean Louis Blanchard remercie Jean Pierre pour l'important travail réalisé et précise que cet outil est très apprécié sur le territoire national.

5) **Présentation du rapport annuel 2002 des jurys de MF2 .**

Ce rapport est sur le site. Cet outil de travail peut à présent être exploité par tous les candidats au MF2.

Jean Claude Cayol et Jean Pierre Montagnon sont remerciés par Jean Louis Blanchard pour le travail effectué.

6) **Information : le colloque national de la plongée enfants 2003.**

Christian Jaffard communique le programme de ces deux journées. Un problème est posé au sujet des inscriptions pour ce colloque. Les retours sont tardifs. Tous les clubs ont reçu un courrier. Une date butoir ainsi

qu'un nombre minimum de participants sont fixés. Gérard Puig propose de contacter les clubs référencés « plongée enfants ».

La date limite est fixée au 15 février 2003, le nombre minimum de participants est fixé à 40 personnes. En cas de carence d'inscriptions, le colloque sera purement et simplement annulé.

7) Point sur le trimix fédéral.

Deux nouveaux groupes de travail sont installés par le Président de la CTN ; il s'agit d'un groupe « recycleur », coordonné par Patricia Breton, et d'un groupe « trimix ».

Pour désigner les participants à ces groupes, il faut faire appel à des compétences pointues dans ces domaines. Jean Louis Blanchard demande aux régions de lui présenter d'éventuels candidats.

Le groupe recycleur travaillera à l'élaboration d'un produit fédéral nouveau, à savoir des contenus de formation et des définitions de qualifications pour la plongée au recycler ;

Le groupe trimix reprendra les standards trimix FFESSM avec pour mission de les actualiser, de les adapter et de les alléger.

8) Livres de référence CTN : niveau 3, niveau 4 et 5. Fascicule niveau 1 (AF).

Alain Foret présente l'ouvrage dans sa forme finale et remet un exemplaire à chaque président de CTR.

Le fascicule N1 comprendra 24 pages. L'esprit est de développer un ouvrage simple, économique, rentrant en prolongement du triptyque carnet, passeport et livret. La charte graphique sera harmonisée sur celle existante.

La CTN adresse toutes ses félicitations et tout ses remerciements à Alain, à la fois pour l'importance et la qualité du travail effectué.

9) Dossier de normalisation européenne : état des lieux (JMB).

Jean Marc Broner explique les procédures CEN actuellement en discussion. Les 6 normes seront à valider fin février lors de la réunion d'Athènes, en principe la dernière.

Ces normes concernent, entre autres, les niveaux de plongeur (3 normes) , de moniteur (2 normes) , les structures d'accueil (1 norme).

Jean-Marc Broner souligne les difficultés liées aux procédures CEN et leur application par le WG3 d'une manière peu objective. Actuellement, la position française est de soulever la non-applicabilité de ces normes sur notre territoire. Elle utilise pour cela l'ensemble de l'arsenal à sa disposition (déviation de type A, force majeure...). Il souligne que les responsables du WG3 (experts techniques, responsables SSI) sont à la fois juges et parties, ce qui est inconcevable pour appréhender la procédure d'agrément dans de bonnes conditions d'objectivité.

10) Dossiers traités en Section permanente de la Commission Consultative : information (RC/ JMB)

La volonté de la fédération est de valoriser ses diplômes fédéraux de moniteurs dans une dynamique parallèle aux diplômes d'État. Elle met tout en œuvre pour continuer à garantir les mêmes prérogatives techniques offertes à ses moniteurs (actuellement l'arr. du 22 juin 98). Le projet de passerelle entre diplômes fédéraux et brevets d'État est en discussion. A cet égard, c'est l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 qui s'applique aux diplômes permettant rémunération.

Les disciplines « à environnement spécifique » sont tenues d'assurer l'aspect sécuritaire de leurs formations et de leurs qualifications professionnelles; c'est une prérogative d'État, assurée et contrôlée par lui. L'option d'un module sécuritaire spécifique intégré aux formations ne paraît pas un bon choix pour notre activité, dans la mesure où c'est toute notre formation qui intègre cette dimension.

Dans une logique de reconnaissance de nos qualifications fédérales dans leur dimension professionnelle, cela conduirait à la présence d'un représentant de l'état lors de nos sessions d'examens (et de formation ?) de

moniteurs fédéraux premier ou deuxième degré. Ce représentant serait garant du respect de l'aspect sécuritaire de nos formations et de nos examens. Il pourrait être le Conseiller Technique Régional pour les régions pourvues, à définir pour les régions non pourvues. Sa présence pourrait se limiter à un module ; par exemple la formation en réglementation de l'activité, et à l'ensemble de l'examen.

Pour limiter les déplacements de ces représentants, il serait recommandé de veiller à la cohérence des calendriers régionaux, notamment sur le plan géographique.

11) RIPE 2002 : bilan. RIPE 2003 : projets (GP)

RIPE 2002 : 161 enfants
135 adolescents
100 moniteurs club
50 accompagnants plongeurs et observateurs
36 accompagnants non plongeurs
101 personnes, représentant bénévoles et officiels . **Soit au total 583 participants.**

RIPE 2003 : Plus de 700 personnes sont attendues. Les limites en terme organisationnel et accueil sont atteintes. Cette manifestation sera la dernière sous la forme que nous nous connaissons jusqu'à ce jour. Pour l'avenir, c'est à dire pour 2004, il convient dès à présent de travailler à une organisation différente.

12) Faut-il rendre le stage initial national MF2 obligatoire ? débat et décision.

Point reporté à la prochaine CTN.

13) Recommandations du Collège des IN concernant le programme du stage initial national MF2 : débat et décision.

Point reporté à la prochaine CTN. En pièce jointe des éléments de réflexion.
(pièce jointe 2)

14) L'initiateur de club nouvelle formule: synthèse (JPMO). Débat et décision.

Jean Pierre Montseny présente la synthèse des travaux. A partir du document construit et présenté, les décisions suivantes sont prises et portent sur l'architecture du nouveau cursus:

Stage initial : Organisation par les comités départementaux ou les clubs, sous couvert de la CTR. Direction et validation par un MF2 (ou un BEES2 licencié).

Condition de candidature : 12 plongées en autonomie en milieu naturel.

Stage en situation : le Tuteur de stage est un MF2 (ou un BEES 2 licencié), ou bien un MF1 (ou un BEES1 licencié) ayant participé à un stage initial MF2 ou à un stage initial à l'initiateur de club validé par le responsable de stage.

Examen : épreuve de réglementation, de pédagogie pratique, de sauvetage avec PMT sur mamequin.

Prérogatives nouvelles :

Equivalence UC4 du MF1.

En ce qui concerne la validation et la certification :

Initiateur de club: Validation des compétences en milieu artificiel du niveau 1. Pour à l'unanimité.

E2 fédéral : Validation des compétences du niveau 1.

Contre : 2 (Guadeloupe, Atlantique). Pour : les autres régions.

Signature par le E2 fédéral des plongées qu'il a encadrées en milieu naturel. Contre : 2.

(Guadeloupe, Atlantique). Pour : les autres régions.

En ce qui concerne la rédaction des contenus de formation, les derniers retours des CTR sont attendus pour le 1 mai 2003, directement auprès de Jean-Pierre Montseny, pour décision en réunion de CTN au mois de mai 2003.

La CTN recommande en cas d'évolution du cadre institutionnel, que notre nouvelle définition du moniteur 1 CMAS soit : initiateur et P4, et titulaire d'une unité de compétence d'enseignement dans l'espace proche et médian (c'est l'UC4 du projet étudié lors de la présente réunion).

15) Signature des plongées d'exploration par un initiateur de club ou par un P4, ou par un P4+initiateur de club (c'est à dire le E2 de la FFESSM) ?

Initiateur de club : Non à l'unanimité.

P4 : Non à l'unanimité.

P4+initiateur de club (E2 de la FFESSM) : Oui. /Voté au point 14).

16) Validation des compétences du plongeur niveau 1 par un initiateur de club (et/ou par un capacitaire initiateur de club) ?

Oui en milieu artificiel pour l'initiateur de club : voté au point 14).

Oui en milieu naturel pour le capacitaire+initiateur de club : voté au point 14).

17) Secourisme fédéral : synthèse du séminaire de Tourlaville, propositions (GZ).

Guy présente les conclusions du groupe de travail, suite au séminaire de Tourlaville. A partir de la déclinaison du Rifap en 7 capacités, chaque capacité été étayée et comprend à présent des contenus précis. Un point est soulevé : La suppression de l'utilisation de l'aspirateur de mucosités, au vu du caractère optionnel de sa présence. Un vote est demandé :

Suppression adoptée à l'unanimité.

Le document d'accompagnement est présenté. La date butoir des retours des CTR (suggestions et corrections mineures sur la forme), est fixée au 15 février 2003, directement à Guy Zonberg (Guy.Zonberg@wanadoo.fr).

A partir de là ce document devrait être édité sous forme d'un fascicule « RIFAP » suivant les mêmes dimensions, ligne graphique et coût que les carnets, passeports, livrets pédagogiques, fascicule niveau 1.

18) Questions diverses

Question de la Corse sur les épreuves de sauvetage force : C'est une question de fond qui sera traitée à l'ordre du jour d'une prochaine CTN.

Question de Provence : en ce qui concerne l'organisation d'un initial MF1 en 2 fois 3 jours ou bien en 3 fois 2 jours, doit-on persister à demander que le responsable nommé par la CTR (un IR) soit présent sur la totalité du stage ?

Après débat il est décidé à l'unanimité que :

Le Responsable du stage initial est un IR nommé par la CTR. Il doit coordonner et définir l'articulation de l'ensemble du stage, sans pour autant être présent sur la totalité du stage initial.

Question de Provence : comment traiter le cas d'un moniteur CMAS deux ou trois étoiles licencié à la FFESSM, résidant depuis de nombreuses années en France et par ailleurs actif moniteur d'un club fédéral (donc imprégné de « culture fédérale ») qui pour autant n'est pas MF1 ni MF2 et qui par conséquent ne peut pas valider et délivrer des diplômes fédéraux ?

Réponse : par dérogation et par étude d'un dossier par la CTN , il est toujours possible de se pencher sur des cas particuliers.

Informations diverses:

- René Cavallo rappelle que des sujets de BEES 1 et 2 sont toujours demandés aux CTR. Cet effort de production est très important afin de pérenniser l'action fédérale auprès du ministère ainsi que notre investissement au niveau des formations professionnelles. A ce sujet Jean-louis Blanchard rappelle le rôle fondamental de Claude Duboc dans l'activité CTN, puisque Claude Duboc coordonne et met en place tous les sujets théoriques des sessions de MF2.

- Le Président donne les grandes lignes des décisions du CDN concernant l'activité technique. Il attire l'attention des Présidents de CTR sur le fait qu'à partir de 2004 les bourses MF1 pourraient être versées directement aux nouveaux MF1, ce qui ramènerait la notion de bourse à sa vocation première, et qui repositionnerait la CTN en terme d'image vis à vis des nouveaux MF1, alors qu'actuellement il y a un déficit d'image.
- Projet de monitorat de secourisme organisé dans le département 13 à partir de l'agrément départemental : 8 à 10 places, 10 jours de stage. Pour tous renseignements, voir Bernard Brisciano (4, allée du romarin, 13110 Port De Bouc).
- Calendrier National 2003 : pièce jointe 3.

Prochaine réunion de C.T.N. : Le SAMEDI 24 mai 2003 au siège fédéral à Marseille .

Le secrétaire de la C.T.N. : Denis Rançon

Documents joints :

Annexes

Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE

état au 25 janvier 2003

Site de la CTN : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

	NOM et PRENOM	TEL / FAX	E-MAIL
Président	Jean-Louis BLANCHARD	Tel : 0622730218 Fax : 0490733474	jean-louis.blanchard@univ-avignon.fr blanchard@mageos.com
Vice-Président	Jean-luc BESQUEUT	Tel : 0477216673 Fax : 0477216673	cp-ce-rochetaille@wanadoo.fr
Secrétaire	Denis RANCON	Tel : 0611523029 Tel : 0235206183	Rancon.Denis@wanadoo.fr
Conseiller gestion du budget	René CAVALLO	Tel : 0491339931	dtm@ffessm.fr
Conseillers rédaction CTN-info	Jean-Marc BRONER J-L BLANCHARD	Tel : 0491339931	jmbronner.ffessm@waika9.com
Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux	Gérard PUIG	Tel : 0468883166 Fax : 0468881779	redederis@libertysurf.fr
Plongée enfants	Pascal MONESTIEZ Pascal ENJALBERT	Tel : 0490271448 Tel : 0671465907	monestiez@avignon.inra.fr pascal.enjalbert@libertysurf.fr
T.I.V Site de la CTN	J-P MONTAGNON		jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr
Sujets d'examen nationaux	Claude DUBOC	Tel : 0491688730 Tel : 0670706858	cduboc@libertysurf.fr
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL	Tel : 0442010801	jc.cayol@wanadoo.fr

GROUPES DE TRAVAIL

Livres de référence	Alain FORET	Tel : 0467271290 Tel : 0609078678	contact@plongee-plaisir.com
Contenus de formation : initiateur de club	Jean-Pierre MONTSÉNY	Tel : 0467841649	ctir_lrmp@hotmail.com
Plongée handicapés	Philippe GRAND	Tel : 0608632889	papadlo@wanadoo.fr
Statistiques	Pascal MONESTIEZ	Tel : 0490271448	monestiez@avignon.inra.fr
Contenus de formation : MF1	Christian FERCHAUD	Tel : 0468925475 Fax : 0468612969	ch.ferchaud@wanadoo.fr
Architecture et contenus de formation : MF2	Collège des Instructeurs Nationaux : groupes de travail et référents coordonnés par le Délégué Gérard PUIG		

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 24 mai 2003 à Marseille.

CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLLIVIER
Centre	Claude OLLIVIER
Corse	Jo VRIJENS
Côte d'Azur	Philippe BERNARDI
Est	Jean Louis BLANCHARD
Guadeloupe	Gérard PUIG
Ile de France Picardie	Non représentée
Ile de la Réunion	Jean Louis BLANCHARD
L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Martinique	Jean Louis BLANCHARD
Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN
Normandie	Denis RANÇON
Polynésie Française	René CAVALLO
Provence	Daniel HURON
R A B.A	Jean Luc BESQUEUT

Le président de la FFESSM, Roland BLANC, est dans l'impossibilité de suivre nos travaux et s'en est excusé.
Le président de la CTR Ile de France est excusé.

Sont également présents : -ordre alphabétique-

Eric BERGMANN, représentant de la commission médicale et de prévention nationale ; Jean Marc BRONER, directeur FFESSM, IN ; René CAVALLO, Directeur Technique National, IN ; Serge CESARANO, référent groupe de travail Trimix, IN ; Christian FERCHAUD, chargé des contenus de formation en pédagogie MF2, IN ; Alain FORET, secrétaire général du CDN, référent livres CTN ; Camille GELEBART, IN. ; Pascal MONESTIER, référent plongée enfants, IN ; Jean Pierre MONTAGNON, directeur logistique FFESSM, IN ; Gérard PUIG, délégué du Collège des IN ; Richard POTHIER, IN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 22 mars 2003 à Grenoble.

Le P.V. de la réunion de CTN du 22 mars 2003 à Grenoble est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2) Positionnement des contenus de formation du « brevet élémentaire piscine» par rapport au niveau 1.

Hors PV, Dernière minute : Lors de sa réunion du 14 juin 2003, le Bureau Directeur National a décidé de repousser à une date ultérieure la mise en application de la décision d'instituer 4 plongées minimum en milieu naturel préalable à la délivrance du niveau 1.

Par conséquent, la modification du texte niveau 1 dans le Manuel du moniteur, telle que proposée lors de la réunion de la CTN, est ajournée.

Voir pièce jointe

3) **Projet de passerelles FFESSM/SSI pour les niveaux de plongeurs.**

La décision a été prise par le CDN.

Il s'agit de reprendre le canevas utilisé lors des accords entre le FFESSM et PADI, uniquement pour le niveau 1 FFESSM et l'open water diver SSI.

Un point important dans la procédure de délivrance du N1 sur la base d'un open water diver SSI : préciser « passerelle FFESSM/SSI » sur le triptyque de délivrance du niveau 1, afin d'assurer un traitement statistique ultérieur de ces passerelles.

Adopté à l'unanimité. Donc : applicable dès signature officielle FFESSM / SSI.

Voir texte à insérer dans le Manuel du Moniteur : annexe.

4) **Trimix fédéral : Compte rendu du groupe de travail** (Serge Césarano)

Serge Césarano présente une prospective détaillée à propos des contenus de formation à la plongée « Trimix ». Le travail du groupe « Trimix » est remarquable et il convient de le souligner.

Le cahier de charge fixé par le Président de la CTN était le suivant :

- Il ne s'agit pas de tous réinventer, mais plutôt de prendre les standards Trimix FFESSM actuels, de les aménager, de les « aérer », de les rendre plus attractifs (ne sont-ils pas trop empreints de culture « souterraine » ?) de façon à ce que nous puissions enfin les inclure à part entière dans le Manuel du Moniteur.
- Il n'est pas question de transformer nos cursus fédéraux en standards anglo-saxons, ce qui n'exclut pas dans le futur une comparaison fine de tous ces produits, et une évaluation des passerelles envisageables entre ces organismes et la FFESSM.
- Il faut clairement identifier 2 « niveaux » ou 2 groupes de formation ou 2 modules dans nos contenus de formation Trimix :
 - un niveau trimix normoxique, qui permet la pratique dans l'espace lointain type 60 mètres plus ou moins
 - un niveau trimix hypoxique pour les 80 mètres et plus.
- Il faut résoudre le problème des tables à utiliser pour l'enseignement.

Deux niveaux sont proposés par Serge Césarano : plongeur Trimix élémentaire et plongeur Trimix avancé. Une objection est soulevée par la CTN: est-il opportun de mettre en avant un Trimix élémentaire pour la tranche des 40 mètres à 60 mètres ? La cible ne devrait-elle pas être plutôt la zone des 60 mètres ?

Il est demandé à Serge Césarano de travailler à une deuxième proposition dans laquelle le Trimix élémentaire viserait la zone limite de plongée à l'air.

Serge Césarano se charge d'envoyer aux CTR le dossier présenté directement par E-mail.

En ce qui concerne la version modifiée (Trimix Elémentaire portant plus profond...), Serge Césarano travaillera avec Jean-Louis Blanchard et avec le groupe de travail Trimix de façon à ce qu'un choix soit proposé et une décision soit prise en réunion de CTN de septembre.

5) **Modalités de signature des initiateurs et des E2 FFESSM, suite aux décisions prises.**

Conformément aux décisions du CDN, la date d'application de ces mesures est : Le 25 mai 2003.

Pour l'initiateur de Club, le numéro figurant sur son tampon doit être le numéro figurant sur sa carte initiateur (carte format CB).

Pour l'initiateur + Capacitaire (moniteur 1 étoile Cmas), le numéro figurant sur son tampon doit être le numéro figurant sur sa carte CMAS (dernière suite de chiffres) de moniteur 1 étoile.

Exemple : FRA/F00/11/02/041279/58/22/0000000**9842** Numéro à retenir en gras.

A titre de rappel (extrait des PV précédents) :

- Validation des compétences du plongeur niveau 1 en milieu artificiel par un initiateur de club, et en milieu artificiel ou naturel par un E2 fédéral.
- Signature par l'initiateur+capacitaire fédéral des plongées qu'il a encadrées en milieu naturel.

6) **Contenus de formation de l'initiateur club nouvelle formule ;** Jean Pierre Montseny

Il est rappelé que l'architecture proposée par la CTN a été approuvée par le CDN, avec mise en application au 4 septembre 2003.

Cette architecture est la suivante :

Avoir effectué dans l'ordre chronologique depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II :

1. au minimum 12 plongées **en autonomie** en milieu naturel, attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie
2. un stage initial de 2 jours, organisé par un Comité Départemental ou par un Club. Le Responsable est un Moniteur MF2 ou BEES2 licencié à la FFESSM, **présent pendant la totalité du stage**. Ce Responsable valide le stage initial sur le **livret de formation** remis au candidat en fin de stage initial. De même le Responsable de stage valide la participation à ce stage des MF1 ou BEES1 licenciés, de façon à ce que ceux-ci puissent ultérieurement être tuteurs du stage en situation.
3. un stage en situation: milieu artificiel et/ou milieu naturel avec formation limitée à l'espace proche. Ce stage est composé de 3 **Unités de compétences** obligatoires: (une quatrième UC est optionnelle et concerne les plongeurs niveau 4 préparant l'initiateur de club).

La durée et la répartition des séances constitutives de ce stage sont: 6 jours consécutifs ou 3 fois 2 jours ou 12 séances piscines.

Le livret de formation précise le nombre minimum de séances permettant de valider chaque UC.

Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation du stage initial.

Le **Tuteur de stage** est un MF2 (ou un BEES 2 licencié), ou bien un MF1 (ou un BEES1 licencié) ayant participé à un stage initial MF2 (ou à un stage initial à l'initiateur de club validé par le Responsable de stage).

L'évaluation par le Tuteur de stage se fait en contrôle continu, et les séances sont validées sur le **livret de formation**.

En fin de stage en situation, le Tuteur de stage porte avis favorable ou avis défavorable, porté sur le **livret de formation**. Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen ; dans le cas contraire, le Tuteur peut proposer au stagiaire une prolongation de son stage en situation.

L'objectif de la présente réunion est de définir « l'habillage » du cursus, et les modalités de l'examen.

Jean Pierre Montseny présente les différents retours des CTR à propos des contenus de formation du nouvel initiateur. Jean-Pierre Montseny présente également un prototype du « livret pédagogique initiateur ».

La version souhaitable des contenus de formation entraîne débat et discussion passionnés.

Il est noté que l'appellation UC1, UC2, etc..., va engendrer des confusions avec le cursus MF1. Par conséquent il faut nommer différemment les unités de compétence.

Au cours de la discussion, il apparaît nécessaire d'accompagner les contenus de formation de conseils d'utilisation, afin de borner les limites et de pérenniser le stage initial sur deux jours.

Le stage en situation : Le contenu de ce stage est bien cerné, moyennant certaines modifications mineures.

L'examen : Les modalités de l'examen sont adoptées moyennant quelques modifications mineures.

En conclusion, et compte tenu des difficultés de ce vaste et ambitieux projet, Le Président de la CTN propose que :

- Jean-Pierre Montseny et lui-même retravaillent la présentation des contenus de formation et la mise en page du « livret pédagogique initiateur », sur la base des recommandations des CTR, dûment relevés lors de la séance.
- C'est ce produit qui sera publié pour que « l'initiateur de club nouveau » annoncé en septembre 2003 ne soit pas démuné.
- Il sera annoncé et médiatisé (com par Subaqua, et sur le site CTN) que le tout est **prototype** pour une année, y compris les contenus de formation et le livret. Cela permettra des retours et un lissage plus performant.

La proposition de Jean-Louis Blanchard est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

7) **Section permanente commission consultative : information.** René Cavallo, Jean Marc Broner

L'ensemble du comité consultatif a proposé au Ministère des reconnaissances de compétences fédérales validées en lieu et place de groupes d'épreuves du BEES.1. Le Ministère a refusé cette proposition. D'autres propositions seront faites. Il reste que toute décision finale incombe au Ministère, et que les rapprochements entre les brevets fédéraux et les brevets d'état, s'ils existent, doivent être relativisés.

8) Faut il rendre le stage initial MF2 obligatoire ? Débat et décision.

Après débat, il est adopté la réponse suivante : **Le stage initial ne sera pas rendu obligatoire.** Il reste que la majorité des stagiaires MF2 fréquentent ce stage et le pérennisent de fait.

Cette décision est prise à la majorité, deux voix contre : Bretagne/Pays de Loire, Centre.

9) Recommandations du collège des I.N. concernant le programme du stage initial national MF2, et son organisation : Débat et décision (Claude Ollivier).

Claude Ollivier présente l'état d'avancement des travaux du groupe de réflexion et du Collège des IN.

En ce qui concerne le programme :

- Présentation générale du MF2
- Rôle et place dans le système fédéral
- Présentation des épreuves. Critères d'évaluation des épreuves :
 - physiques
 - Pédagogiques
 - Connaissances théoriques
- L'entraînement physique spécifique du MF2
- Analyse des cursus de formation des cadres de la FFESSM (MF1 et initiateurs)
- Éléments de la pédagogie de formateur de cadre
- Mise en œuvre de la démarche MF2 : thème à traiter en petit groupe
- Évaluation d'une prestation de futur cadre (thème traité par un moniteur)
- Actualisation des connaissances : Bibliographie, sites Internet
- Connaissance des supports pédagogiques (vidéo.....) et des nouveaux matériels.

Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

En ce qui concerne l'organisation :

Pour lever toute ambiguïté il est décidé (unanimité des présents ou représentés) que l'appellation « stage initial MF2 » est réservée à un stage dont le programme est défini de façon homogène et harmonisée suivant les items listés ci-dessus.

Ensuite il convient de faire la distinction entre stage initial national et stage initial régional :

- Les stages initiaux nationaux sont organisés par la CTN ; ils ont lieu en 6 jours pleins et suivis. En ce qui concerne la métropole, ils sont organisés là où dans la même année a lieu un examen MF2, évidemment en amont de l'examen.
- Les CTR, suivant le cahier des charges établi, peuvent mettre en place des stages initiaux MF2. Ces stages initiaux durent 6 jours au minimum.
- Enfin les CTR peuvent mettre en place des stages complémentaires de formation au MF2 (théorie, entraînement physique, etc...), avec la contrainte que ce type de formation soit appelée différemment que « stage initial MF2 ».

Décision prise à l'unanimité des présents ou représentés.

10) Contenus de formation et critères d'évaluation en pédagogie MF2. Christian Ferchaud.

Christian Ferchaud présente une première synthèse de contenus de formation pédagogique pour le MF2. Une réflexion est attendue par les régions. Le dossier est envoyé (Email) à chaque CTR par Christian.

Date butoir des retours le 30 août 2003, sur format informatique (word), directement vers Christian Ferchaud.

En annexe : 2 pièces jointes.

11) Ouvrages ayant demandé à être recommandés par la FFESSM : Décision.

Par décision du CDN, la recommandation de la FFESSM se limitera à une ligne « recommandé par la FFESSM » sur la revue fédérale, à la page des fournitures.

Le logo FFESSM ne sera désormais affecté qu'aux ouvrages de référence fédéraux.

Cette décision s'applique aux 3 ouvrages annoncés à l'ordre du jour. Après discussion les propositions de la CTN sont :

Plongée préparation physique, P. Estripeau, Amphora : recommandé.
Mieux plonger, C. Verdier, Amphora : non recommandé
Code Vagnon plongée niveau 3, P. Médalin et D. Ricou, Ed. du plaisancier : recommandé.

12) Fascicule niveau 1, fascicule RIFAP : Etat d'avancement. Alain Foret, Jean Pierre Montagnon.

Les documents niveau 1 et RIFAP sont en cours d'édition. Les tirages expérimentaux sont présentés. Les délais de publication seront d'un mois environ.

13) Proposition de la CMPN. Eric Bergman.

La CMPN présente la mise à jour de la fiche « conduite à tenir en cas d'accident de plongée ».
Cette fiche sera insérée dans le Manuel du Moniteur.
En annexe : pièce jointe.

14) Equivalences sécurité civile ; équivalences sapeurs pompiers de Paris.

Point remis à la prochaine CTN.

15) RIPE 2003 : Information. Gérard Puig.

Gérard Puig fait l'état des lieux sur l'organisation 2003. L'hébergement semble être le problème majeur, vient ensuite le manque de précisions au niveau des inscriptions, notamment à propos du nombre de participants.

Cette dixième édition sera la dernière sur le modèle actuel, le succès remporté dépassant les possibilités d'organisation et de logistique. Plus de 700 participants sont attendus cette année.

16) Plongée enfants : Propositions du groupe de travail. Pascal Monestier, Gérard Puig.

Pascal commente le retour sur le colloque plongée enfants de Toulon. Un constat s'impose, il manque à présent un cahier des charges précis permettant aux organisateurs locaux de travailler suivant une procédure commune. Les brevets enfants nouvelle version sont édités.

Il est proposé de fournir un passeport allégé spécifique aux enfants. Le carnet de plongée restera le carnet adulte, dans l'objectif de permettre un continuum dans le temps.

La carte CMAS enfants existe. La question posée est de décider le bien fondé de l'utilisation en France.

17) Normes matériel : Etat des lieux. Jean Pierre Montagnon.

Deux normes sont en cours de publication. Elles concernent le matériel Nitrox.

Une question est posée par Philippe Bernardi à propos de la norme encadrant la qualité de l'air en sortie des compresseurs. Cette norme est disponible auprès de l'AFNOR.

18) Questions diverses :

Projet d'un ouvrage collectif (éditions Gap) concernant les épreuves théoriques des niveaux 2, 3 et 4.
Jean-Louis Blanchard préparera un courrier à l'attention des CTR, pour présenter les éléments du projet.

Prochaine réunion de C.T.N. : Le SAMEDI 20 septembre 2003 au siège fédéral à Marseille .

Le secrétaire de la C.T.N. : Denis Rançon

Documents joints :

5 Annexes

Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.



Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 20 septembre 2003 à Marseille.

CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLIVIER
Centre	Bernard NOWAK
Corse	Jo VRIJENS
Côte d'Azur	Philippe BERNARDI
Est	Jean Louis BLANCHARD
Guadeloupe	Non représentée
Ile de France Picardie	Non représentée
Ile de la Réunion	Jean Louis BLANCHARD
L.R.M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Martinique	Jean Louis BLANCHARD
Nord Pas de Calais	François DESPRETS
Nouvelle Calédonie	Jean Pierre LEROUX
Normandie	Denis RANÇON
Polynésie Française	Henri POULIQUEN
Provence	Daniel HURON
R A B.A	Jean Luc BESQUEUT

Le président de la CTR Ile de France Picardie est excusé.

Le président de la CTN regrette l'absence, pour la deuxième fois consécutive, d'une représentation de la Commission Technique du Comité Inter-régional Ile de France Picardie. (CTN des 24 05 et 20 09 2003)

Sont également présents : -ordre alphabétique- Patricia BRETON, IN, groupe recycleur ; René CAVALLO, Directeur Technique National, IN ; Serge CESARANO, IN, groupe Trimix ; Claude DUBOC, IN ; Jean ESCALES, IN, Vice-Président de la Fédération ; Christian FERCHAUD, IN, chargé du dossier pédagogie MF2 ; Alain FORET, Secrétaire Général de la Fédération ; Camille GELEBART, IN ; Philippe GRAND, Président Adjoint de la Fédération ; André GROUSSET, Médecin Fédéral National ; Francis IMBERT, IN ; Gérard LAMBERT, membre du CDN ; Raymond LEFEVRE, IN ; Claude MARTIN, IN ; Pascal MONESTIEZ, IN, référent plongée enfants ; Jean-Pierre MONTAGNON, IN., Directeur Logistique ; Alain PONTY, IN ; Richard POTHIER, IN ; Guy ZONBERG, IN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 24 mai 2003 à Marseille.

Le P.V. de la réunion de CTN du 24 mai 2003 à Marseille est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

Philippe BERNARDI, Président de la CTR Côte d'Azur, rappelle sa demande de numérotation des pages du PV.

2) Equivalences Sécurité Civile ; Equivalences Sapeurs-Pompiers de Paris.

Sécurité civile : Il s'agit de nouvelles appellations, les contenus de formation restent inchangés.

Le « Chef de plongée de la Sécurité Civile » est remplacé par le « chef d'unité SAL ».

Le « Moniteur de plongée de la Sécurité Civile » est remplacé par « Conseiller Technique S.A.L. »

Cela concerne les pages 6/10 et 7/10 du chapitre équivalences dans le Manuel du Moniteur, les procédures communes à toutes les équivalences (tableaux 1, 2 et 3) étant inchangées.

Sapeurs Pompiers de Paris :

Demande de passerelle niveau 4 pour le CTE (certificat technique élémentaire)

Réponse de la CTN : Oui, à condition de respecter les procédures communes à toutes les équivalences (tableau 2), épreuve de réglementation fédérale, qualification à 40 M de moins de 3 ans.

Demande de passerelle MF1 pour le CT1 SIS (conseiller technique premier degré spécialiste interventions subaquatiques)

Réponse de la CTN : Non. Cependant la CTN propose une passerelle au E2 fédéral, avec procédure commune à toutes les équivalences. (Voir Tableau 2), avec qualification à – 40 m de moins de 3 ans. Si la qualification date de plus de 3 ans, le demandeur doit passer une aptitude à 40 m, avec épreuve de réglementation fédérale. L'épreuve de réglementation et la qualification éventuelle doivent être programmées lors d'une session de N4 organisée par une CTR. La demande doit être faite par le Directeur de la BSPP directement à la CTR.

Demande de passerelle MF2 pour le FS2 SIS (conseiller technique second degré spécialiste interventions subaquatiques)

Réponse de la CTN : Non, un courrier sera envoyé afin de mieux cerner cette demande. Le texte actuel est conservé.

3) Projet de règlement intérieur des Collèges Régionaux d'instructeurs.

Les présidents de CTR et les représentants des Collèges Régionaux ont reçu la proposition du nouveau règlement intérieur des collèges régionaux d'instructeurs. Il leur est demandé d'organiser la réflexion au niveau régional, puis de retourner la synthèse des éventuelles réflexions et propositions aux deux référents, uniquement par E-mail.

Date butoir des retours le **07 décembre 2003**. Référents : Daniel HURON, Guy ZONBERG.

E-mail : adnh@aol.com

guy.zonberg@wanadoo.fr

4) Recommandations de la CTN concernant le futur de la bourse MF1.

Après un débat dans lequel émergent deux types de fonctionnement (il y a les CTR qui intègrent les bourses dans leur budget prévisionnel, ce qui leur permet d'abaisser les coûts de formation mais leur interdit de verser réellement la bourse aux candidats, et il y a les CTR qui effectivement reversent la bourse aux lauréats) le consensus n'émerge pas. Cependant à l'unanimité des présents ou représentés il est décidé de « rechercher une homogénéisation du fonctionnement des CTR au regard de l'utilisation de la bourse fédérale MF1 ».

A partir de cette recommandation, le CDN sera interpellé.

5) Capacitaire, MF1 et MF2 : Epreuve de démonstration technique et de condition physique.

Constat : L'intitulé de l'épreuve de « sauvetage palmes » est obsolète en tant que tel (cela concerne l'examen de niveau 4 capacitaire, l'examen de MF1 et l'examen de MF2). D'ailleurs, depuis leur publication, les contenus de formation dédient à cette épreuve d'autres objectifs que le « sauvetage ».

Cependant, cet exercice est le seul test d'adaptation cardio-respiratoire à l'effort et sous pression. Plus encore, il permet l'évaluation de nombreuses compétences (technique de palmage, régulation de l'effort, prise d'information, communication, orientation, condition physique, etc.). C'est donc un exercice de synthèse fondamental qui s'apparente à la démonstration technique.

Par conséquent il est proposé de changer l'intitulé de cet exercice, tout en conservant bien évidemment l'épreuve en question dans le programme des brevets ci-dessus rappelés.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

La nouvelle appellation proposée va faire l'objet d'une brève consultation entre les Présidents de CTR, avec retour dans les prochains jours auprès du Président de la CTN.

Parmi les suggestions, on trouve :

- démonstration technique avec handicap
- remontée palmes avec handicap
- épreuve de coordination sous effort
- tractage en hyperbarie et en surface
- etc...

Le choix définitif sera fourni par le Président de CTN sur la base de la consultation.

6) Trimix fédéral : Compte rendu du groupe de travail : Débat et décision. Serge Césarano

Le travail effectué par le groupe et présenté le 24 mai 2003 en CTN a été remanié afin de prendre en compte les modifications demandées.

Deux niveaux de pratique sont définis :

- Trimix élémentaire ou « normoxique » : Jusqu'à 70 mètres.
- Trimix avancé ou « hypoxique »: Jusqu'à 120 mètres (cette limite est issue de l'arrêté du 28 août 2000).

Un appel d'offre pour faire réaliser des tables fédérales permettant d'aller jusqu'à 70m a été décidé. Cependant la procédure consistant à utiliser des tables à l'air avec moins de 20% d'hélium fera partie des contenus de formation (libre à qui veut de l'utiliser après !)

Le travail du groupe a été bien apprécié et félicité par la CTN.

Après débat, il est décidé de valider les contenus de formation proposés par le groupe de travail (Il ne reste plus qu'à relire les textes pour éliminer les "coquilles" et attendre les résultats de l'appel d'offre).

Les décisions ci-dessus sont prises à l'unanimité des présents ou représentés.

7) **Recycleurs : Compte rendu du groupe de travail.** Patricia Breton

Patricia expose les travaux effectués par le groupe. Cette synthèse (contenus de formation) est soumise aux CTR ; les retours sont à adresser à Patricia pour le **1^{er} décembre 2003**, par E_mail uniquement, aux fins de synthèse.

Pièce annexe 1 : contenus de formation recycleurs (7 pages).

Présentation et décision en réunion de CTN de janvier 2004.

patricia.breton@jeunesse-sports.gouv.fr

8) **Section permanente commission consultative : information.** René Cavallo, Jean Louis Blanchard

René présente l'état d'avancement des travaux de la section permanente en ce qui concerne les MF1:

- Propositions d'allègements pour les moniteurs fédéraux souhaitant présenter le BEES1 : actuellement il est acquis (résultats de la réunion de la SP de juin 2003) que les MF1 pourront ne pas suivre la formation modulaire (à laquelle se substituera un stage complémentaire de 70 heures), suite à quoi ils pourront présenter le BEES1 spécifique aux conditions communes d'inscription, avec notes du MF1 conservées pour les groupes B et C de l'examen BEES1. A l'ordre du jour de la prochaine SP seront envisagés le programme et l'administration du stage complémentaire de 70 heures.
- Quelques indications sont données en ce qui concerne la filière recherchée pour permettre à des organismes européens ou internationaux (Padi, Cmas, etc..) de s'insérer dans le dispositif conduisant au BEES1 de plongée. Ce dispositif est en pleine phase prospective, de sorte qu'il est très prématuré de savoir quelle en sera l'architecture.

9) **Contenus de formation et critères d'évaluation en pédagogie MF2 : Décision.** Christian Ferchaud

Les documents présentés par Christian sont **adoptés à l'unanimité des présents et représentés.**

Christian Ferchaud signale qu'il procédera à quelques lissages, corrections et mises en page en vue de l'insertion du document dans le Manuel du Moniteur.

Pièce annexe 2 : champ d'activité du E4

Pièce annexe 3 : contenus de formation pédagogie 2° degré.

10) **Fascicule niveau 1.** Jean Louis Blanchard et Jean Pierre Montagnon

La mise en page est terminée. C'est le résultat d'un travail collectif ; de ce fait il faut lisser le texte afin d'homogénéiser les styles d'écriture. JL Blanchard et JP Montagnon prient les divers auteurs de leur permettre cette réécriture à partir des textes d'origine. Dont acte.

11) **Point sur le projet de livre d'annales examen capacitaire. Retour des régions.**

Il a été demandé à chaque CTR de fournir 3 sujets théoriques de niveau 4. Ces sujets doivent contenir des détails spécifiques aux régions, afin de les promouvoir. JL Blanchard s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse de certaines CTR, alors que la date butoir est dépassée. Il rappelle que cela ne sert à rien d'envoyer 50 sujets, l'objectif étant que le Président de CTR procède lui-même à son choix, afin que les 3 sujets proposés paraissent le plus pertinents possibles.

12) Ouvrage (s) de référence sur la préparation aux examens fédéraux d'enseignants ?

Un tour de table est effectué quant à l'opportunité d'un tel ouvrage. S'il s'agissait d'un ouvrage d'auteur, le principal écueil serait de figer la pédagogie ou de retomber sur des standards, ou bien de créer des modèles fermés (le « syndrome du gourou » !). L'essence de la méthode choisie par la FFESSM depuis quelques années étant la « liberté pédagogique sur la base de compétences à faire acquérir », un ouvrage d'auteur pris comme livre de référence ne s'impose pas à l'heure actuelle. Au mieux il pourrait être opportun de travailler sur un collectif traitant de la pédagogie aux niveaux MF1 et MF2.

12) RIPE 2003 : Information.

Il n'y a pas d'information complémentaire à ce jour sur l'organisation des RIPE 2003.

Dates : 25 au 28 octobre 2003 à Banyuls.

14) Plongée enfants : projet passeport spécifique enfants. Pascal Monestiez

Pascal présente et commente le projet de nouveau passeport de plongée enfants. Ce document sera consultable sur l'espace de travail du site de la CTN, pour relecture et remontées d'informations éventuelles.

Site de la CTN : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

La date butoir pour les retours est fixée au 15 novembre 2003.

Ces retours sont à adresser à Pascal Monestiez, uniquement par mel.

monestiez@avignon.inra.fr

15) Plongée enfants : Proposition d'un cahier de charge pour les futurs colloques. Pascal Monestiez

Pascal présente un projet de cahier des charges visant à cadrer les futures organisations de colloques plongée enfants. Ce projet est commenté. Jean-Louis Blanchard demande que soient définies des règles strictes de maintien d'un colloque : nombre minimum de participants payants, dates butoirs d'inscription et de paiement, etc.. Le document est mis en annexe ; il doit être retravaillé par les régions, afin d'établir une synthèse et le valider lors de la prochaine réunion de CTN, le samedi 10 janvier 2004 à Marseille.

Pièce annexe 4: cahier de charges pour colloque national plongée enfants (2 pages)

16) Questions diverses.

Question 1 : un stagiaire pédagogique peut-il enseigner dans l'espace lointain à condition qu'il soit accompagné d'un E3 Dans l'annexe III a de l'arrêté 98, ce n'est pas évident.

Réponse :

Pour obtenir les prérogatives attachées au niveau 2 d'encadrement (E2), le P4 en formation pédagogique est assujéti à la présence sur le site de plongée d'un cadre formateur E3 minimum. Par ailleurs, toute action pédagogique dans la zone des 40 mètres (formation aux niveaux 3 et 4) sort des prérogatives du niveau 2 d'encadrement prévues par l'arrêté. En conséquence, cette action ne peut être conduite que sous la direction de son tuteur de stage : un encadrant E4 (MF2), lequel endosse la responsabilité de l'acte pédagogique.

Question 2 : concernant le brevet d'initiateur club, il est indiqué une nouvelle prérogative :

"équivalence UC 4 du MF 1." cela est-il applicable pour les licenciés déjà initiateurs, qui ont passé l'examen IC suivant l'ancienne formule, et qui préparent le MF 1 suivant la nouvelle formule ?

Réponse : Oui

Question 3 : comment reconnaître un MF1 ayant passé par un stage initial initiateur, ou par un stage initial MF2, de façon à ce qu'il puisse réglementairement être tuteur de stage pour les candidats à l'initiateur de club ?

Réponse : Une attestation doit être fournie par le directeur du stage initial. Cette attestation est valide sans limitation de temps. Il est toutefois recommandé à ces MF1 de maintenir leurs compétences régulièrement.

Question 4 : pour bénéficier de l'équivalence du stage initial MF1, les candidats venant du cursus Brevet d'Etat et ayant acquis les UF1 et UF2 depuis moins de 3 ans doivent-ils être en possession du N4 ?

Réponse : Oui, c'est obligatoire.

Question 5 : le 2ème degré responsable de stagiaires pédagogiques est-il présent ou pas sur le site ?

Question 5bis : Même question en restreignant aux plongées piscine.

Réponse : Oui. Cependant, ponctuellement et pour les piscines et milieux artificiels, les présidents de CTR peuvent déroger sur demande du 2^{ème} degré.

Question 6 : l'épreuve de mannequin est identique pour l'initiateur et pour le plongeur niveau 4, à la nuance près que les textes stipulent pour le N4 : « apnée de 20 secondes en déplacement à une profondeur de **5 mètres** », et pour l'initiateur : « apnée de 20 secondes en déplacement à une profondeur comprise **entre 2 et 6 mètres**, ce qui implique que le candidat doit physiquement être préparé pour réaliser son apnée à 6 mètres.

Un plongeur N2 (ou 3) + initiateur candidat au N4 pourrait-il conserver sa note de mannequin ?

Un plongeur N4 candidat à l'initiateur pourrait-il conserver sa note de mannequin ?

Réponse : Non, la note ne peut être conservée. (Unanimité des présents et représentés)

Question 7 : en plongée enfant dans l'espace proche, encadré(s) par un initiateur de club en piscine, faut-il que le directeur de plongée soit E3 ?

Réponse : non, cela concerne uniquement l'initiateur encadrant un ou des enfants en milieu naturel (décision de la CTN du 19 janvier 2002) : « Encadrement en mer ou milieu naturel des enfants par le E1 dans l'espace proche : Oui, si le directeur de plongée est E3, et non si le directeur de plongée est P5. (encadrant E2 minimum dans ce cas).

Lors de la réunion, le Médecin Fédéral National a distribué pour information deux documents :

- questionnaire de santé pour la pratique des activités subaquatiques.
- Mise au point sur le thème « certificat médical et première licence ».

Prochaine réunion de C.T.N. : Le samedi 10 janvier 2004 à 9h30 au Siège Fédéral à Marseille

.

Le secrétaire de la C.T.N. : Denis Rançon

Documents joints :

4 Annexes

Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.

Nota : en ce qui concerne les IN le PV leur est envoyé à titre d'information, sans les pièces annexes.

COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE

Bilan d'activités 2003

La première partie de ce compte-rendu d'activités présente de façon quantitative le volume de formation et de certification réalisées en 2003. Y sont évoquées également les actions de type colloque ou concentration d'activité, telles les RIPE.

Dans la deuxième partie sont examinés point par point les états d'avancement ou de réalisation en 2003 des différents objectifs visés pour les quatre années de l'olympiade.

La troisième partie fait œuvre de prospective et donne une estimation des thèmes à traiter en 2004.

Remerciement :

- Les Présidents de CTR, qui apportent par leur travail toute la qualité et le soutien dont la Commission Technique Nationale se félicite,
- René Cavallo, J-M Broner, J-P Montagnon et le personnel du Siège National
- Le Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux : Gérard Puig, ainsi que tous les Instructeurs et Moniteurs
- Les Cadres Techniques du Ministère des Sports, dont l'aide est précieuse
- Les divers coordonnateurs des groupes de travail : C. Duboc pour les sujets d'examen MF2, P. Monestiez et P. Enjalbert pour la plongée enfants, J-C Cayol pour le rapport annuel de jury MF2, A. Foret pour les ouvrages de référence CTN, J-P Montseny pour le dossier initiateur de club, C. Ollivier, J-L Dindinaud et C. Ferchaud pour la construction du cursus pédagogique MF2 à partir des recommandations du Collège des Instructeurs Nationaux.
- Le Comité Directeur National et le Président de la FFESSM pour leur constant soutien des projets et des demandes de la CTN.

Première partie : bilan quantitatif

Certifications de plongeurs :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2003	Rappel 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
Niveau 1	17670	10184	27854	29944	30741	28882
Niveau 2	6963	2944	9907	10341	10043	10096
Niveau 3	2941	923	3864	4024	3816	3562
Niveau 4	976	151	1127	1130	1135	1178

Parmi ces certifications, il est intéressant de repérer celles qui ont été obtenues par passerelle (FFESSM/PADI) :

	Total homme	Totale femme	Total
Niveau 1 - passerelle	127	63	190
Niveau 2 - passerelle	17	10	27
Niveau 3 - passerelle	19	6	25
TOTAL	163	79	242

Certifications d'enseignants :

	Total Hommes	Total Femmes	<u>TOTAL 2003</u>	<u>2002</u>	2001	2000
Initiateur club	1043	361	1404	1339	1327	1249
Niv 4 + Initiat	901	177	1078	1007	1007	1060

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2003	Rappel 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
MF1	427	74	501	623	600	625
MF2	68	9	77	62	51	86
B.E.E.S 1	45	12	57	57	62	74
B.E.E.S 2	16	2	18	11	15	16
B.E.E.S.3	1	0	0	0	0	0

Qualifications :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2003	Rappel 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
Plongeur nitrox	440	69	509	395	397	120
Nitrox confirmé	291	70	361	269	201	78
Moniteur nitrox	392	37	429	412	405	252
Plongeur Trimix	9	1	10	4		
Moniteur Trimix	31	1	32	40		

Le total général de cartes Cmas et d'attestations délivrées par la FFESSM en 2003 est le suivant :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL	Rappel 2002	Rappel 2001	Rappel 2000
32214	15015	47229	49658	49800	47278

- Plongée enfants :

- Colloque national plongée enfants organisé à Toulon (Var) les 8 et 9 mars 2003.
- Rencontres Internationales Plongée Enfants, organisées à Banyuls du 25 au 28 octobre 2003 à Banyuls sur mer :

Accueil des délégations monégasque et espagnole.

Site Internet (mis à jour tous les jours) : <http://www.rederis.com/ripe>

Ateliers permanents en libre-service : Peinture sur verre, galets, huîtres, tuiles...(Thème : faune / flore), Biologie en salle.

Expositions permanentes : Nage en Eau Vive et Nage Avec Palmes (diaporamas, films et présentation du matériel)

Activités enfants : Plongée (bord et bateau) / Archéologie sous-marine / Orientation / Visite de l'aquarium / Concours Photos sous-marines et terrestres (7^{ème} trophée Louis Boutan).

Activités adolescents : Plongée bio (bateau) / Plongée de nuit / Apnée (parcours ludiques, initiation à la gueuse..) / Raid aquatique A (avec Canoë Kayak).

Participation de 10 Comités Régionaux, 9 Commissions nationales, 34 clubs fédéraux (dont 7 nouveaux !) de toute la France et 2 clubs étrangers.

143 enfants, 122 adolescents, 98 moniteurs club

34 accompagnateurs plongeurs et observateurs et 38 accompagnateurs non-plongeurs

Organisation et encadrement : 50 personnes.

- Collège des Instructeurs Nationaux :

- Séminaire national organisé à Banyuls du 13 au 16 novembre 2003 : 40 participants.

Parmi les travaux réalisés : programme officiel du stage initial national MF2 ; réflexion sur le projet de nouvelle épreuve de pédagogie dans l'examen MF2 ; les problèmes de l'évaluation...

- 2 réunions du Collège National : samedi 22 mars 2003 à Grenoble ; samedi 6 décembre 2003 à Paris.
- Nouveaux IN nommés en 2003 : DESPRETS François ; RANCON Denis ; SANCHEZ Serge ; TRUCCO Jean-Noël.

-Stage et examens de formations de moniteurs deuxième degré :

Un total de 12 semaines a été consacré à cette action, à laquelle il faut ajouter la participation de la CTN aux stages et examens de BEES 2.

- 1 stage initial national à Hendaye (1 semaine)
- 1 stage initial national à Niolon (1 semaine)
- 2 stages finaux et 2 examens à Niolon (4 semaines)
- 1 stage final et un examen à Hendaye (2 semaines)
- 1 stage final et 1 examen en Martinique (2 semaines)
- 1 stage final et 1 examen en Réunion (2 semaines)

À noter que le total de semaines fournies par les Instructeurs Nationaux est de 153 semaines pour couvrir l'action.

Deuxième partie : Bilan qualitatif

1°) Construction de contenus de formation précis concernant les niveaux d'enseignants de la FFESSM :

Initiateur de club :

- Dépouillement de l'enquête nationale, synthèse et finalisation utilisée à partir de janvier 2003.
- Création du cursus de l'initiateur de club « nouveau » : stage initial + 4 groupes de compétences (3 obligatoires, 1 optionnelle) + examen en 3 épreuves.
- Création du livret pédagogique initiateur (prototype pendant l'année 2004)
- Validation des compétences du plongeur niveau 1 par un initiateur de club en milieu artificiel
- Validation des compétences du plongeur niveau 1 en milieu artificiel par un initiateur de club, et en milieu artificiel ou naturel par capacitaire +initiateur fédéral.
- Signature par l'initiateur +capacitaire fédéral des plongées qu'il a encadrées en milieu naturel.

MF1 :

- Extension de prérogatives des MF1 (tuteurs pédagogiques des futurs initiateurs de club, les MF1 se voient ainsi confier une mission de formation de cadres).

MF2 :

- Les travaux confiés au Collège des Instructeurs Nationaux ont été poursuivis.
- Création de contenus de formation et critères d'évaluation en pédagogie MF2
- Définition et organisation d'un stage initial national MF2

Programme :

Présentation générale du MF2

Rôle et place dans le système fédéral

Présentation des épreuves. Critères d'évaluation des épreuves :

Physiques

Pédagogiques

Connaissances théoriques

L'entraînement physique spécifique du MF2

Analyse des cursus de formation des cadres de la FFESSM (MF1 et initiateurs)

Éléments de la pédagogie de formateur de cadre

Mise en œuvre de la démarche MF2 : thème à traiter en petit groupe

Évaluation d'une prestation de futur cadre (thème traité par un moniteur)

Actualisation des connaissances : Bibliographie, sites Internet

Connaissance des supports pédagogiques (vidéo.....) et des nouveaux matériels.

- Création d'une nouvelle épreuve de pédagogie : connaissances en pédagogie générale et organisationnelle

Capacitaire, MF1 et MF2 : Epreuve de démonstration technique avec handicap.

L'intitulé de l'épreuve de « sauvetage palmés » est obsolète en tant que tel (cela concerne l'examen de niveau 4 capacitaire, l'examen de MF1 et l'examen de MF2). D'ailleurs, depuis leur publication, les contenus de formation dédient à cette épreuve d'autres objectifs que le « sauvetage ».

Cependant, cet exercice est le seul test d'adaptation cardio-respiratoire à l'effort et sous pression. Plus encore, il permet l'évaluation de nombreuses compétences (technique de palmage, régulation de l'effort, prise d'information, communication, orientation, condition physique, etc.). C'est donc un exercice de synthèse fondamental qui s'apparente à la démonstration technique.

Par conséquent il a été décidé de changer l'intitulé de cet exercice, tout en conservant bien évidemment l'épreuve en question dans le programme des brevets ci-dessus rappelés.

La nouvelle appellation est : démonstration technique avec handicap.

Plongée trimix :

Un groupe de travail, formé en 2003, a rendu ses conclusions, et les contenus de formation fédéraux pour la plongée au trimix sont prêts. La FFESSM attend l'évolution du cadre réglementaire (modification de l'arrêté du 28 août 2000) pour les insérer dans le Manuel du Moniteur.

Plongée avec recycleurs :

Un groupe de travail, formé en 2003, a rendu ses conclusions, et les contenus de formation fédéraux pour la plongée avec recycleurs sont prêts. L'idée maîtresse est la présence d'un tronc commun recycleurs, suivie par un cours de spécialité selon l'appareil utilisé. La FFESSM attend l'évolution du cadre réglementaire (modification de l'arrêté du 28 août 2000) pour insérer ces contenus dans le Manuel du Moniteur.

2°) Règlement intérieur du Collège des Instructeurs Nationaux, et Règlement intérieur des Collèges Régionaux d'Instructeurs :

- L'énorme travail réalisé par le Collège National a permis de publier ce RI très attendu.
- Le règlement national des Collèges Régionaux, harmonisé avec celui du Collège National, a été produit. Toutes les régions, à travers leurs collèges régionaux, ont été sollicitées.

3°) Observation de l'évolution des niveaux de plongeur en France et hors France :

- La nouvelle équipe dirigeante de la FFESSM ayant souhaité poursuivre la recherche de passerelles entre niveaux de plongeurs issus de systèmes de certification différents, la Commission Technique Nationale a été impliquée dans la recherche et le développement du volet technique des conventions recherchées. C'est ainsi qu'un jeu de passerelles similaire à celui qui avait été établi avec Padi, a été développé avec SSI (Scuba Schools International).
- Le dossier de normalisation européenne a été bouclé en 2003, puisque les enquêtes publiques ont toutes été réalisées.
- Mise au point des nouvelles conditions d'équivalences sécurité civile ; équivalences sapeurs pompiers de Paris.

3°) Travaux en section permanente du Comité Consultatif :

- Le Président de la CTN siège avec le DTN à la SPCC.
- Divers dossiers très importants ont été suivis. Le plus important est sans nul doute la passerelle MF1 / BEES1 qui sera publiée en avril 2004.
- Une modification de l'arrêté du 28 août 2000, propice au développement et à l'éclaircissement de la plongée « tek », est étudiée.

5°) La plongée enfants et adolescents :

La plongée enfants et ados a bénéficié en 2003 de l'organisation exemplaire des RIPE (Rencontres Internationales Plongée Enfants) à Banyuls. La CTN a, bien entendu, largement participé à la mise en place de cette manifestation, et les budgets ont été en adéquation avec la tenue de cette manifestation au rayonnement indéniable (voir bilan quantitatif).

Le Colloque National de la plongée enfants a été organisé à Toulon.

6°) Process :

- L'organigramme très structuré de la CTN doit permettre une optimisation de l'efficacité
- Méthode inspirée des procédures « qualité » de l'industrie
- Groupes de travail dûment définis avec coordonnateurs repérés
- Mise en place d'un système de tâches à dates butoirs, incorporant les groupes de travail (production d'un projet), les Commissions Techniques Régionales ainsi que tout consultant de fait (instructeurs nationaux, conseillers techniques régionaux, autres commissions) pour la phase de validation
- Partenariat développé avec d'autres Commissions fédérales

7°) Publications réalisées en 2003 :

- Une actualisation du Manuel du Moniteur, capitalisant toutes les modifications depuis début 2000, a été réalisée. Cette mouture intègre par ailleurs tous les produits nouveaux.
- Les nouvelles éditions des livres de références de la CTN, niveau 3, puis niveaux 4 et 5, réalisés par Alain FORET et Pablo TORRES, ont vu le jour
- La famille carnet de plongée / passeport / livret pédagogique s'est agrandie avec le fascicule RIFAP, et avec le passeport plongée enfants. Le tout est décliné suivant la même ligne (look, format, ...) et a été mis en fournitures fédérales.
- Le rapport annuel 2003 des jurys de MF2 a été mis en ligne fin 2003 sur le site de la CTN.

8°) Communication :

- Pérennisation de CTN-INFO, véritable vitrine de la CTN au sein de la revue fédérale Subaqua
- Gestion rigoureuse des courriers (réponse rapide et documentée aux lettres ou aux E-mail à caractère technique)
- Déplacement du Président dans les Régions à l'occasion de colloques, séminaires de moniteurs ou instructeurs
- Succès du site dédié à la technique, en lien avec le site général FFESSM, ainsi que d'une adresse E-mail
- Le Président ou son Bureau ont participé à toutes les manifestations nationales, plus tous les jurys d'examen MF2 en métropole (trois sessions en 2002).
- L'essentiel des articles à caractère technique, ainsi que les PV de CTN, ont été publiés sur le site dédié à la Technique.

Troisième partie : éléments de prospective et estimation des thèmes à traiter en 2004

1°) Prise en charge de tous les dossiers en cours et poursuite de leur avancée :

- Priorité d'actions connexes à la plongée enfants et ados : rencontres, congrès, développement
- Les produits CTN : actualisation en continu du Manuel du Moniteur et du Dirigeant de Club
- Gestion et organisation des examens nationaux ; présence des cadres fédéraux dans les examens Jeunesse et Sports
- Poursuite de l'amélioration de l'insertion des moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles
- Consolidation du concept d' « école française de plongée »
- Poursuite de la rénovation du MF2.

2°) Publication des contenus de formation et des qualifications fédérales pour la plongée au trimix.

3°) Publication des contenus de formations et des qualifications fédérales pour la plongée au recycleur.

4°) Poursuite de la mise au point de conventions avec divers organismes de certifications, visant à installer des systèmes de passerelles.

Jean-Louis BLANCHARD

**Président de la Commission
Technique Nationale**